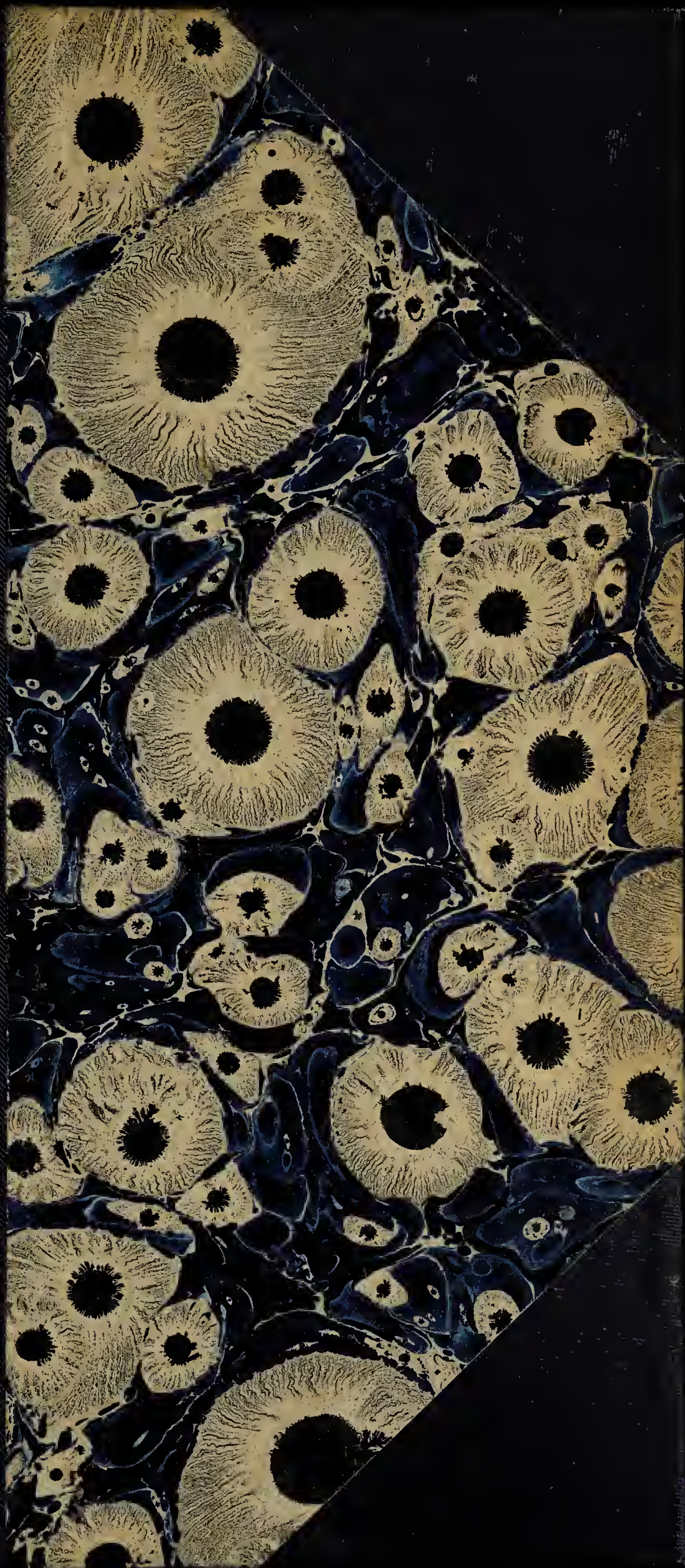
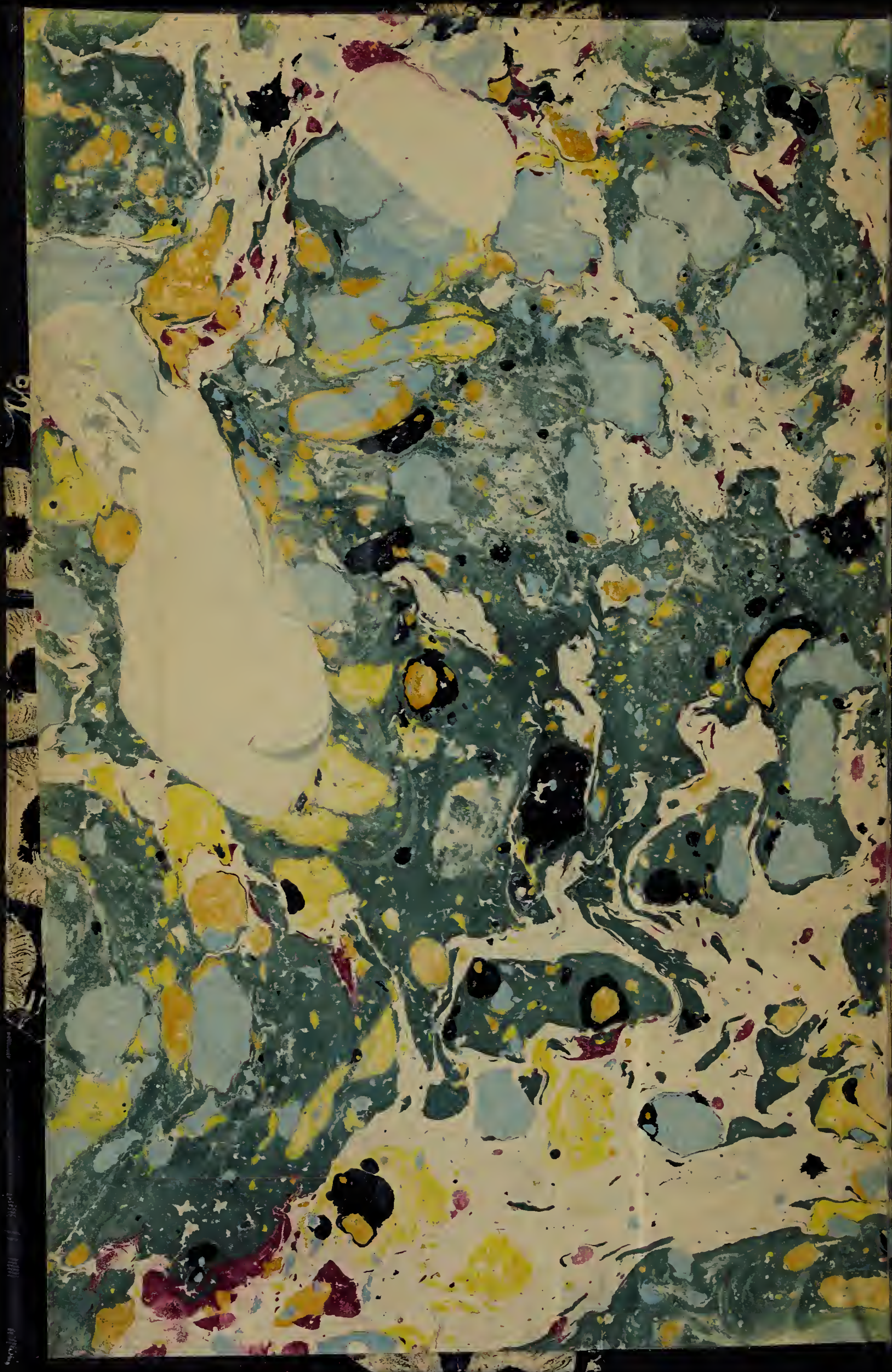






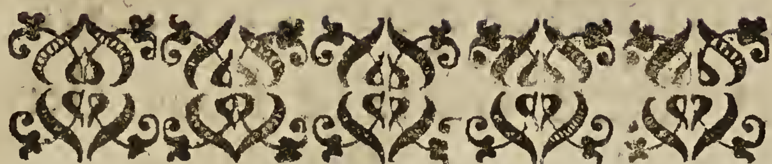
LETTRE ENVOYEE A LA ROYNE MERE du Roy.

Contenant ce qui s'est passé en la prise de Privas. Et la reduction de cinq ou six autres places rebelles.

De privas ce 30 May



A PARIS,
Chez ANTOINE VITRAY.
M. DC. XXIX.
Auec Permißion.



LETTRE ENVOYEE à la Royne Mere du Roy, contenant ce qui s'est passé à Priuas.



MADAME,

Afin que voſtre Majeſté ſoit aduertie de tout ce qui ſe paſſe, je luy depeſche en diligence ce porteur pour luy dire que cinq ou ſix cents

hommes qui s'eſtoient retirez dans le fort de Toulon s'eſtans rendus à diſcretiõ au Roy, ſa Majeſté s'eſtoit reſoluë d'en faire pendre vne partie, en enuoyer vne autre aux Galeres, & pardonner aux moins coulpables. Mais il eſt arriué que comme les Gardes entroient dans le fort pour empeſcher qu'il n'y arriuaſt du deſordre, quelques Hugue-

nots des plus deſeſpe-rez, & entr'autres vn nommé Chamblan de Priuas, qui s'eſtoit op-poſé tant qu'il auoit peu à ſe rendre à diſ-cretion, ayãt vne meſ-che à la main, dit tout haut: D'ordinaire quãd on ſe rend à diſcretion on eſt pendu, il vaut mieux perir par le feu que par la corde, ie veux mettre le feu aux poudres. Et fit au meſme temps ce qu'il di-

ſoit. Le feu en bruſla quelques-vns, & quelques autres d'effroy, ſe jetterent du baſtion ſur lequel ils eſtoient, hors du fort qui eſtoit entouré de toute l'armee du Roy, dautant qu'on l'auoit blocqué deuant qu'ils ſe vouluſſent rendre. Lors tous les gens de guerre croyans qu'il euſt fait ſauter les compagnies des Gardes qui eſtoiẽt au deſſus de ce baſtion

dans vn Donjon qui eſt au haut, s'acharnerent tellement ſur tous ceux qui s'eſtoient jettez du haut en bas qu'ils en tuerent plus de deux cents, & ce auec telle furie & tel deſordre, que pluſieurs de l'armée y ont eſté tuez, & des principaux Officiers ont biẽ eu de la peine à s'en garentir. Il ſemble qu'il y ait vn iugemẽt particulier de Dieu ſur ceſte

ville qui a touſiours eſté le ſiege de l'Hereſie en ces quartiers.

On n'eſtoit point du tout reſolu de l'abandonner au pillage, & la nuit elle a eſté abandõnée, & les portes laiſſées ouuertes pour que les ſoldats y entraſſent inopinémẽt en foule & la pillaſſent.

On a fait ce qu'on a peu pour l'empeſcher de bruſler, & il n'eſt

pa

pas reſté vne maiſon que le feu n'ait mis en cendre.

On n'a obmis aucun ordre pour empeſcher que ceux qui s'eſtoient retirez dans le fort de Toulon ne receuſſent du mal par les ſoldats, & eux-meſmes ſe ſont expoſez par force, ſe jettans en bas de leurs fortifications, & donnans ſujet aux ſoldats d'exercer leur rage ſur eux par le feu, auec le-

quel quelques deſeſperez penſoient ſe bruſler auec les gens du Roy.

Cet exemple, & la bonté dont le Roy ſe diſpoſe d'vſer enuers les villes qui ſe rendront volontairement fera cognoiſtre à beaucoup l'aduãtage qu'ils auront de ſe mettre de bonne heure en l'obeïſſance, ſans attendre qu'on les y contraigne.

Desja quatre ou cinq petites villes toutes fortifiées se sont renduës, sçauoir est la Bastide, Vagnac, la Tour de Salauas, & les Baumes de ces quartiers, Burgeac fera dãs trois iours le mesme. Chabrille doit demain venir trouuer le Roy, & faire rendre tous les petits Chasteaux, Desboutieres & les Baumes, dont l'assiette est en lieux presque inac-

cessibles.

Le dixiesme iour que les tranchees ont esté ouuertes, Priuas a esté pris, quoy que les fortifications de la ville fussent tres-bonnes. Sainct André & dix ou douze des Chefs principaux sont prisonniers: Plusieurs sõt entre les mains de diuerses personnes de l'armee, qui tascheront de les faire sauuer pour les grosses sommes

d'argent qu'ils offrent. Les autres ſe ſont ſauuez. Voila MADAME, ce qui s'eſt paſſé touchant Priuas.

Le Roy ne partira de deux ou trois iours d'icy, parce qu'il faut donner lieu d'aduancer l'artillerie. Ce qui ne ſe peut faire ſi prõptement, le pays eſtant tres-mauuais. Incontinant qu'il aura pris reſolution du lieu où il

doit aller, Voſtre Majeſté en ſera aduertie.

De Priuas ce 30. *May* 1629.



